

RÈGLEMENT DU JEU – « TIRAGE AU SORT »

Vinéa organise un tirage au sort, réservé à ses clients et partenaires professionnels, dans le cadre d'une opération de communication.

Chaque participant devra se procurer gratuitement Mister Douelle, mascotte de l'entreprise (une douelle de tonneau), directement auprès de son commercial ou interlocuteur auprès de Vinéa.

Pour participer, il suffit d'envoyer une photo du Mister Douelle du participant. La photo peut être prise où il le souhaite : en vacances, au bord des pistes de ski, dans un chai ou tout autre lieu original. La création doit impérativement utiliser Mister Douelle (la douelle fournie par Vinéa). Toute participation ne respectant pas cette condition ne sera pas acceptée.

Une seule photo par concurrent sera acceptée.

Les photos doivent être transmises sur notre site internet dans l'espace mister douelle <https://www.tonnellerie-Vinéa.fr/mister-douelle/>

La période de participation est ouverte du lundi 26 janvier 2026 au 15 mars 2026 à 00h00.

À l'issue de la période de participation, un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participations conformes. Le tirage au sort sera réalisé le 16 mars 2026 à 16h00 en direct depuis les réseaux sociaux de Vinéa. Le hasard seul déterminera les gagnants.

Un gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participations conformes. Le gagnant remportera une barrique Éclat Hydro de 225 litres EXW. Le lot ne peut faire l'objet d'aucun échange ni remboursement.

Le gagnant sera informé par email ou message, dans les jours suivant le tirage au sort. En l'absence de réponse dans un délai de 2 semaines, Vinéa se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage.

En participant au jeu, les participants autorisent Vinéa à utiliser les photographies de leurs créations ainsi que le nom de leur entreprise à des fins de communication sur le site internet, les réseaux sociaux et les supports de communication de l'entreprise, sans limitation de durée et sans contrepartie financière. Les participants conservent l'entièvre propriété de leurs œuvres.

Les informations collectées dans le cadre du jeu, telles que le nom, l'entreprise et l'adresse email, sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu, la communication des résultats. Ces données ne sont ni vendues ni cédées à des tiers. Les participants peuvent demander la suppression de leurs données à tout moment en contactant contact@tonnellerie-Vinéa.fr.

Vinéa ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique, de problème de transmission des participations ou de toute cause indépendante de sa volonté.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Pour toute question relative au jeu, les participants peuvent contacter Vinéa à l'adresse suivante : contact@tonnellerie-Vinéa.fr.